



7^{ème} Coupe Covassonne Petit Calibre

Organisée par le Tir Sportif Val-de-travers
www.tsvdt.ch

Organisation	Tir Sportif Val-de-Travers
Dates	Tours éliminatoires décentralisés : du 08 mars au 05 septembre 2021 Finale : Jeudi 30 septembre 2021 à Couvet
Responsable	Tir Sportif Val-de-Travers, Pythoud Philippe, Emer-de-Vattel 2d, 2108 Couvet, president@tsvdt.ch
Participants	Seuls les tireurs licenciés A ou B, membres de sociétés carabine 50m affiliés à la SNTS, peuvent participer à ce concours.
Prescriptions	Le concours est soumis aux Règles du Tir Sportif (RTSp) de la FST, ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives et dispositions (DE). Chaque participant accepte implicitement les dispositions et prescriptions du plan de tir, ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stands de tir.
Licence	Les organisateurs contrôlent la validité de la licence.
Caractéristique	Le tireur inscrit effectue la phase de qualification dans son stand habituel. La finale se tire dans le stand de la société organisatrice.
Logistique	Les commandes de passes doivent être effectuées par la société du tireur licencié ou par le tireur lui-même. Celles-ci sont honorées jusqu'au 03 juillet 2021 . Les autocollants pour les feuilles de stand pour cibles électroniques, sont envoyées aux sociétés ou au tireur lui-même dès le mois de mars.
Retour des résultats	Toutes les passes doivent être retournées le lundi 06 septembre 2021 (date du timbre postal faisant foi) à l'adresse suivante : Tir Sportif Val-de-Travers Pythoud Philippe CP 213 2108 Couvet Le paiement s'effectue à réception de la facture, par la société ou par le tireur lui-même. Les passes non payées ne donnent pas droit à une récompense, ni à une participation à la finale. Les passes non retournées après le délai du 06 septembre 2021 ne seront pas prises en considération pour une qualification à la finale. Elles sont cependant dues. Le palmarès des résultats des tirs de la phase de qualification et de la finale sera publié sur le site de la société organisatrice (www.tsvdt.ch)
Qualification pour la finale	Les tireurs qualifiés pour la finale seront avisés personnellement dans la semaine suivant la réception des résultats.



7^{ème} Coupe Covassonne Petit Calibre

Organisée par le Tir Sportif Val-de-travers
www.tsvdt.ch

Programme de tir (Phase de qualification)

Zone de points	Cible A10
Programme	20 coups, coup par coup
Place de tir	Décentralisé
Nombre de passes	1, 2 ou 3 passes au choix
Catégorie	Aucune
Position	Couchée, bras franc
Prix	1 passe : CHF 20.- (y compris contribution sport et formation et taxes) 2 passes : CHF 30.- (y compris contribution sport et formation et taxes) 3 passes : CHF 40.- (y compris contribution sport et formation et taxes)
Contrôle	Selon le marquage électronique, seule la bande avec l'autocollant imprimé est valable

Distinction

	1 passe		2 passes		3 passes	
Nombre de points	188 et moins	189 et plus	376 et moins	377 et plus	564 et moins	565 et plus
Carte-Couronne à CHF 6.-	X					
Carte-Couronne à CHF 10.-		X	X			
Carte-Couronne à CHF15.-				X	X	
Carte-Couronne à CHF20.-						X

Une seule carte-couronne par tireur est distribuée. Le cumul des résultats des passes tirées est pris en considération pour l'octroi de celle-ci. Les cartes-couronnes sont distribuées lors de la finale du 30 septembre 2021 ou envoyées en bloc, après la finale, aux sociétés concernées.

Egalité

Les tireurs à égalité sont départagés par :

- Le nombre de mouches de toutes les passes cumulées
- La ou les passes les plus hautes viennent ensuite
- Le nombre de 10
- L'âge (le plus âgé passe devant)
- Le tirage au sort

Classement

Selon le résultat de la meilleure des passes tirées. Les 20 meilleurs résultats sont pris en compte pour participer à la finale au stand de Couvet



7^{ème} Coupe Covassonne Petit Calibre

Organisée par le Tir Sportif Val-de-travers
www.tsvdt.ch

1/2 finale et finale

Date	Jeudi 30 septembre 2021
Finance	CHF 20.- par participant
Bureau	Ouvert 30 minutes avant le début des tirs
Place de tir	Stand de la Léchère à Couvet, le stand est équipé d'éclairage pour tirer de nuit.
Nombre de cibles	12 cibles électroniques « Laserscore »
Places de parc	A disposition derrière le stand
Munition	Aucune munition n'est vendue au stand
Contrôle des points	Selon le marquage électronique
Désistement	Les viennent-ensuite pourront être appelés à pallier une éventuelle défection.

Programme de tir de la 1/2 finale

Nombre de tireurs 20 tireurs issus des qualifications répartis en 2 séries selon le plan suivant :

<u>Cible n°</u>	<u>1^{ère} série</u>	<u>2^{ème} série</u>
1	Réserve	Réserve
2	19 ^{ème} qualifié	20 ^{ème} qualifié
3	15 ^{ème} qualifié	16 ^{ème} qualifié
4	11 ^{ème} qualifié	12 ^{ème} qualifié
5	7 ^{ème} qualifié	8 ^{ème} qualifié
6	3 ^{ème} qualifié	4 ^{ème} qualifié
7	2 ^{ème} qualifié	1 ^{er} qualifié
8	6 ^{ème} qualifié	5 ^{ème} qualifié
9	9 ^{ème} qualifié	10 ^{ème} qualifié
10	14 ^{ème} qualifié	13 ^{ème} qualifié
11	18 ^{ème} qualifié	17 ^{ème} qualifié
12	Réserve	Réserve

Les organisateurs se réservent le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de finalistes selon le nombre de participants aux éliminatoires. Ils se réservent également le droit de modifier le nombre de tireurs par série, et/ou le planning du déroulement de la 1/2 finale et de la finale selon les circonstances (panne, etc.).

Catégorie	Aucune
Exercices	Illimités, mais seulement autorisés avant le début de la passe
Zone de points	Cible A10, calculé au 10 ^{ème}
Programme	Une passe de 20 coups, coup par coup



7^{ème} Coupe Covassonne Petit Calibre

Organisée par le Tir Sportif Val-de-travers
www.tsvdt.ch

Position	Couchée, bras franc
Durée du tir	30 minutes, exercices compris
Rangeurs	1 ^{ère} série : de 19h30 à 20h00 2 ^{ème} série : de 20h15 à 20h45

Qualification pour la finale Les 4 meilleurs tireurs de chaque série sont qualifiés pour la finale. Puis les 2 meilleurs résultats des deux séries confondues pour les 9^{ème} et 10^{ème} places.

Egalité Les tireurs à égalité sont départagés comme suit :

- Le nombre de mouches
- Le nombre de 10
- Le résultat de la qualification

Programme de tir pour la finale

Nombre de tireurs	10 tireurs Les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre de finalistes ainsi que le planning du déroulement de la finale selon les circonstances.
Catégorie	Aucune
Finance	Aucune
Début du tir	21h10
Position	Couchée bras franc
Cible	A10, calculé au 10 ^{ème}
Exercices	Illimités pendant 5 minutes
Programme	La finale est commandée et comprend deux (2) séries de cinq (5) coups tirés en 150 secondes (2 mn et 30 sec.) par série. Ces deux séries sont suivies de 14 coups, tirés un par un, chacun en 30 secondes sur commandement. Les éliminatoires des finalistes ayant réalisé les scores les moins bons commencent après le 10 ^{ème} , le 11 ^{ème} et le 12 ^{ème} coup, par l'élimination du moins bons résultats, et continuent ensuite tous les deux coups, par l'élimination du moins bon résultat, jusqu'à ce que les 1 ^{er} et 2 ^{ème} rangs soient connus. Au total il y a 24 coups de finale. En cas d'égalité lors d'une élimination ou pour désigner le vainqueur, les tireurs concernés tirent un ou plusieurs coups supplémentaire (Shoot Off) afin de les départager, ces coups ne comptent pas dans le total de la finale.

Placement des finalistes

Cible 1	Cible 2	Cible 3	Cible 4	Cible 5	Cible 6	Cible 7	Cible 8	Cible 9	Cible 10	Cible 11	Cible 12
Réserve	9 ^{ème}	7 ^{ème}	5 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	4 ^{ème}	6 ^{ème}	8 ^{ème}	10 ^{ème}	Réserve



7^{ème} Coupe Covassonne Petit Calibre

Organisée par le Tir Sportif Val-de-travers
www.tsvdt.ch

Disposition particulière Seul le programme de la finale fait foi pour désigner les rangs 1 à 10

Récompenses	1 ^{er} prix	Valeur CHF 100.- en nature ou en espèce
	2 ^{ème} prix	Valeur CHF 80.- en nature ou en espèce
	3 ^{ème} prix	Valeur CHF 50.- en nature ou en espèce
	4 ^{ème} prix	Valeur CHF 30.- en nature ou en espèce
	5 ^{ème} au 10 ^{ème} prix	Valeur CHF 20.- en nature ou en espèce
	11 ^{ème} au 20 ^{ème} prix	Prix en nature

Distribution des prix Proclamation des résultats et distribution des prix à l'issue de la finale. Les prix non retirés resteront propriété de l'organisateur ; aucun envoi ne sera effectué ultérieurement.

Couvets, le 01 octobre 2021



Tir Sportif Val-de-Travers

Pythoud Philippe, Président



Société Neuchâteloise de Tir Sportif (SNTS)

D. Burdet, chef tirs libres

Approuvé par la SNTS , le 05.10.2020